

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le 2 février à 20 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la commune de Longjumeau, salle « Anne Frank » sise Rue Daniel Meyer sous la présidence de Monsieur Vincent DELAHAYE Président de la communauté d'agglomération Europ'Essonne.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DELAHAYE Vincent Président, Mme PUECH Brigitte Vice-Présidente, M. FUNÈS Gérard Vice-Président, M. MALHERBE Guy Vice-Président, Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie Vice-Présidente, M. LECLERC Christian Vice-Président, M. NOURY Pascal Vice-Président, M. FLÉGEO Jean Vice-Président, M. MEUR Jean-Pierre Vice-Président, M. FONTENAILLE Dominique Vice-Président, M. QUAGHEBEUR Henry Vice-Président, Mme ALEXANDRE Odette Conseiller Communautaire, M. BATOUFFLET Patrick membre du Bureau, M. BÉTIN Rémi Conseiller Communautaire, M. BERNARDON Jean-François Conseiller Communautaire, Mme BESSE Geneviève Conseiller Communautaire, Mme BOUVIER Brigitte membre du Bureau, M. BRUN Marcel Conseiller Communautaire, M. CARIS François Conseiller Communautaire, M. CHADEL Patrick membre du Bureau, M. CHINZI Jean-Louis Conseiller Communautaire, Mme CORP dit GENTI Valérie Conseiller Communautaire, M. COUTÉ Gérard Membre du Bureau, M. CRUSE Jean-Pierre Conseiller Communautaire, M. DA SILVA Victor Conseiller Communautaire, M. DAUBE Claude Conseiller Communautaire, M. DECUGNIÈRE Dominique membre du Bureau, Mme DELPLANQUE Marie-Dominique Membre du Bureau, M. DOUTRE Gérard Conseiller Communautaire, M. FIORI Henri Membre du Bureau, M. GUYADER Alain Conseiller Communautaire, Mme HAMIDOU Marie Conseiller Communautaire, M. LACAMBRE Dominique Conseiller Communautaire, M. LAFFARGUE Bernard Conseiller Communautaire, M. LEPELTIER Jacques Conseiller Communautaire, M. MARROUCHI Moustapha Conseiller Communautaire, M. MARTEAU Pierre Conseiller Communautaire, Mme MATAKOVIC Evelyne Conseiller Communautaire, M. PINTO Henrique Conseiller Communautaire, M. PLANÇON Jean-Claude Conseiller Communautaire, Mme RICARDEAU Sylvianne Conseiller Communautaire, M. SCOUBE Christian Conseiller Communautaire, M. SEGBO Olivier Conseiller Communautaire, M. VINOLÈS José Conseiller Communautaire.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme BERCHON Anne
M. DE SOUSA José
M. SIROT Daniel
Mme FRERET Michèle
M. MAILLET Jacky
Mme ROCHE Nathalie

pouvoir à M. BRUN Marcel
pouvoir à M. DOUTRE Gérard
pouvoir à M. FONTENAILLE Dominique

SECRÉTAIRE : M. BÉTIN Rémi

ACCUEIL, OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM

Le Président propose de désigner Monsieur Rémi BÉTIN, secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire ne s'y est pas opposé.

SÉANCE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MOIS 15 DECEMBRE 2010

Il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 15 décembre 2010.

VOTE DU CONSEIL : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE PRÉSENTATION DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA CAEE AU TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est rendu compte aux conseillers communautaires du rapport de présentation des délibérations adoptées en Bureau Communautaire et des décisions prises par le Président.

AFFAIRES DÉLIBÉRATIVES

I - FINANCES - AU RAPPORT DE GUY MALHERBE -

1 AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BP 2011.

Conformément au calendrier budgétaire de la CAEE, le budget primitif 2011 sera voté le 6 avril 2011 au plus tard. Dans l'attente de ce vote, certaines opérations d'investissement doivent démarrer au cours du 1er trimestre de l'année pour être menées à leur terme dans les délais requis. Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater certaines dépenses en application des dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces dépenses sont les suivantes :

Transports : mission ITER (dont étude extension navettes)	33 000 €
Transports : Schéma de déplacement	55 000 €
Transports : Gare routière (Massy)	500 000 €
Etudes complémentaires (AEU) ZAE	212 000 €
Equipement informatique	30 000 €
Circulations douces : Schéma directeur	96 000 €

Il est à noter que le montant autorisé ne peut être supérieur au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser l'exécutif à effectuer les engagements d'investissements sur le BP 2011.

DÉCISION ET VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. DEFINITION DU MONTANT DES AC PREVISIONNELLES 2011.

En 2010, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a estimé le transfert des maisons d'emploi. Son rapport, qui a été présenté au conseil communautaire du 15 décembre 2010, a établi la participation financière des communes à 444 031 € ainsi que détaillé dans le tableau ci-dessous. Ce montant doit être pris en compte dans le calcul des AC.

COMMUNE	Evaluation des charges 2010
CHILLY-MAZARIN	154 332 €
LONGJUMEAU	121 922 €
MASSY	139 819 €
SAULX-LES-CHARTREUX	3 279 €
VILLEBON-SUR-YVETTE	16 815 €
LA VILLE DU BOIS	7 864 €
TOTAL	444 031 €

Le présent projet de délibération vise à établir le montant des attributions de compensation prévisionnelles de l'année 2011, qui serviront de base au versement des douzièmes des AC 2011.

Dès l'adoption du pacte financier, il conviendra de délibérer à nouveau. L'attention des communes est attirée sur le fait que ce montant prévisionnel d'AC ne permettant pas de financer le Projet de la CA Europ'Essonne, le calcul des AC définitive, d'ici la fin de l'année 2011, conduira, selon toute vraisemblance, à une diminution du montant annoncé.

Le montant prévisionnel des attributions de compensation, au titre de l'année 2011, s'élève donc à 85 402 182 €.

Ce montant prévisionnel est réparti entre les communes comme suit :

COMMUNE	AC DEFINITIVE 2010	Evaluation des charges 2010	Correctifs 2010	Montant prévisionnel de l'AC 2011
BALLAINVILLIERS	1 591 114 €	0		1 591 114 €
CHAMPLAN	3 231 362 €	0		3 231 362 €
CHILLY-MAZARIN	10 619 583 €	-154 332 €		10 465 251 €
EPINAY-SUR-ORGE	993 363 €			993 363 €
LONGJUMEAU	7 675 410 €	-121 922 €	- 62 781 €	7 490 707 €
MASSY	35 683 623 €	-139 819 €		35 543 804 €
MORANGIS	6 828 237 €			6 828 237 €
SAULX-LES-CHARTREUX	1 586 702 €	-3 279 €		1 583 423 €
VILLEBON-SUR-YVETTE	16 165 965 €	-16 815 €	-56 746 €	16 092 404 €
LA VILLE DU BOIS	1 590 381 €	-7 864 €		1 582 517 €
TOTAL	85 965 740 €	-444 031 €		85 402 182 €

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver le montant prévisionnel des attributions de compensation, au titre de l'année 2011.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

III- ACTION SOCIALE, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE - AU RAPPORT DE DOMINIQUE FONTENAILLE-

1. APPROBATION DU PLH

La Communauté d'Agglomération Europ'Essonne veut :

- faire face aux besoins des habitants et des actifs de ses communes, confrontés à des difficultés croissantes de logement,
- contribuer significativement à l'attractivité du grand territoire stratégique dont elle fait partie et mis en évidence aussi bien dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) que dans l'Opération d'Intérêt National (OIN) Paris-Saclay.

C'est la raison pour laquelle elle a décidé, dès le 23 mai 2007, d'engager l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH définit, pour une période d'au moins six ans, les principes, les objectifs, les actions et les moyens de pilotage de la politique communautaire visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale. En articulation avec les autres politiques territoriales, il assure la cohérence de la programmation en logements et sa répartition équilibrée sur le territoire, et structure les opérations d'aménagement liées à l'habitat.

Dans le cadre de cette élaboration, le Préfet de l'Essonne a transmis à la CAEE le Porter A Connaissance (PAC) formulant les attentes de l'Etat en matière de production de logements et d'amélioration de la mixité sociale. Pour l'essentiel, ce PAC prescrit, pour notre territoire, sur la durée du PLH (6 ans), une production totale de 6 600 logements nouveaux, dont 2 700 logements sociaux et 390 logements en amélioration-acquisition.

Une méthode de travail associant étroitement les villes a été retenue par les élus en charge de ce dossier. A côté du comité de pilotage, traditionnellement constitué et associant les services de l'Etat et organismes concernés, un comité des maires s'est réuni régulièrement et s'est beaucoup investi dans la localisation des projets et la préparation des grands arbitrages. Ainsi, pour chacune des communes de la CAEE, contribuer à l'élaboration de ce projet a représenté un investissement très significatif, pour les élus comme pour les techniciens ; c'est également un effort de planification à long terme qui a été demandé à chaque ville à travers ce travail.

Le diagnostic du PLH a consisté en une analyse fine du fonctionnement du marché local du logement, de l'évolution du foncier, des documents de planification et des projets en cours, ainsi que des besoins et des conditions d'habitat sur l'ensemble du territoire de la communauté. Il a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa séance du 20 mai 2009.

A partir des enjeux qui en ont été dégagés, un travail d'investigation approfondi a été entrepris, depuis une année, en collaboration étroite avec les villes, et en association avec de nombreux partenaires : services de l'Etat, de la Région et du Département, l'EPFIF, la CAF, les opérateurs immobiliers et de logements sociaux et les associations professionnelles et d'usagers.

Cette longue démarche a abouti à l'arrêt, par le conseil communautaire du 26 mai 2010, du document d'orientations et d'actions.

De façon très synthétique, le programme présenté dans le cadre du projet de PLH établit à **6 176** l'objectif de logements nouveaux en capacité d'être produits pendant les six années du PLH, auxquels s'ajouteront **608** logements existants qui seront améliorés, dont 237 en acquisition-amélioration. Parmi ces **6 784** logements prévus, répartis en tenant compte des potentialités de développement, mais aussi des contraintes de chaque commune membre, **448** seront construits en structures d'hébergement (434 financés par des prêts LS et 14 logements de gendarmes) et **2 707** logements seront sociaux, soit 40%, et offriront une large diversité de typologies. Le programme d'intervention décline en fonction des types de parcs (locatif social, locatif privé, amélioration, accession...) et en fonction des territoires, les orientations issues du diagnostic. Pour développer ce programme, la CAEE devra élaborer des politiques spécifiques (ex : celle relative à la mise en place de surcharges foncières), et année après année, programmer les moyens nécessaires (financiers comme humains). Le transfert du produit des amendes SRU à la CAEE dès l'année prochaine permettra de soutenir l'engagement communautaire. Quant aux communes, elles devront mettre en place les dispositions assurant sa réalisation dans leurs PLU et leurs politiques foncières.

Au final, l'effort de production significatif devrait permettre de répondre, de façon efficace et réaliste, aux besoins recensés dans le diagnostic tout autant qu'aux exigences exprimées par l'Etat dans la déclinaison communautaire des objectifs quantitatifs et qualitatifs régionaux.

A la suite, la CAEE a transmis, pour avis, le projet de PLH arrêté aux communes membres, ainsi qu'au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation Nord-Centre-Essonnes. Toutes les collectivités ayant transmis un avis favorable, avec le cas échéant des observations, le Conseil communautaire du 30 juin 2010 a pu arrêter une seconde fois le projet de PLH en prenant en considération ces demandes communales et transmettre au Préfet de l'Essonne le document afin de l'instruire et le soumettre à l'avis du Comité Régional de l'Habitat.

Ce dernier s'est réuni le 19 octobre dernier sous la présidence de M. le Préfet de Région.

Considérant que, par courrier en date du 27 décembre 2010, M. le Préfet de l'Essonne a transmis « l'avis favorable à l'unanimité » du Comité Régional de l'Habitat daté du 13 décembre 2010 et confirmé l'avis favorable de l'Etat;

Il propose aujourd'hui aux membres du conseil communautaire :

- d'adopter définitivement le Programme Local de l'Habitat de la CAEE,
- de demander à M. le Préfet de l'Essonne le reversement dès le début 2011 des prélèvements art.55 loi SRU,
- de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre du PLH, notamment pour en garantir le haut niveau d'engagement et l'élaboration du bilan annuel qui devra prendre en compte l'évolution de la législation.

A ce titre, M. le Vice-Président en charge de l'Habitat fera des propositions en ce sens, ainsi que sur les modalités d'attribution des subventions pour surcharges foncières, dans le cadre de la 4^{ème} commission.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

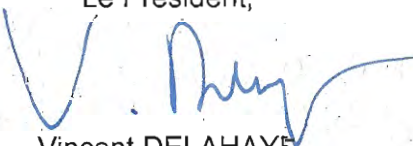
VI- FIXATION DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE - AU RAPPORT DU PRESIDENT-

Il est proposé de réunir à 20 heures 30, à Morangis à la Salle des Fêtes sise avenue de la République le prochain conseil communautaire, qui aura lieu le mercredi 23 mars 2011.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Le Président,


Vincent DELAHAYE